



## MODALITES DE RETRAIT DES DIPLOMES DU BREVET

Une invitation pour le 7 novembre 2016 (pour les élèves ayant été admis) a été envoyée avec les relevés de notes, si vous n'avez pas eu la possibilité de venir à cette date, nous vous invitons à partir du 14 novembre 2016 à venir le retirer au niveau du secrétariat de direction.

Les modalités de retrait sont les suivants :

### 1) Remise du diplôme au candidat

**L'élève** se présente au secrétariat de direction avec **sa carte d'identité** aux horaires indiqués ci-dessous.

### 2) Remise du diplôme à un représentant légal

**Cette personne** devra se présenter avec **sa carte d'identité, la photocopie de la carte d'identité du candidat et d'une procuration signée par le candidat** au secrétariat de direction aux horaires indiqués ci-dessous.

#### Horaires du secrétariat :

(hors vacances scolaires)

Lundi	8h00 – 17h30
Mardi	8h00 – 17h30
Mercredi	8h00 – 12h45
Jeudi	8h00 – 17h30
Vendredi	8h00 – 16h30

### 3) Transmission par courrier

**Uniquement si l'élève ne pas se déplacer.**

Le candidat doit envoyer une lettre précisant son identité et son adresse en joignant **la photocopie recto-verso de sa carte d'identité** et **des timbres poste d'une valeur de 6.00 euros** (pour l'envoi du diplôme).

Le secrétariat

Collège  
Soutine

Le principal

Dossier suivi par  
Adeline  
GAUTIER

Tél. 02 37 22 28 28

Fax 02 37 22 39 76

ce.0281055v

@ac-orleans-  
tours.fr

Allée Soutine  
28300 Saint-  
Prest